



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par : NAUD Anthony

Service économie agricole et rurale

Tél. : 05.17.17.39.08

Courriel : ddt-foret@charente.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires**

Angoulême le 06/10/2024

Le directeur départemental des territoires
à
Madame ou Monsieur la(e) Maire
61, rue de la République
16560 Aussac-Vadalle

Objet : Consultation suite à l'évolution des massifs à risque incendie en Charente

Réf. : SS/OJ/DFCI

Les incendies de forêt représentent une menace pour la sécurité des biens et des personnes, générant en outre des répercussions économiques et environnementales importantes.

Les travaux conduits conjointement au cours de l'été 2024 en collaboration avec les services du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), de l'ONF (Office National des Forêts), du CNPF (Centre National de la Propriété Forestière), et du Pays Sud Charente amènent à proposer une nouvelle révision du classement des bois et forêts à risque d'incendie.

Ces évolutions tiennent notamment compte de la prédominance d'essences fortement inflammables ou combustibles, et de la présence de peuplements dépréssants dans les massifs concernés, et consistent en la re-délimitation des massifs existants.

- **Massifs dont la délimitation est précisée sans modification des communes concernées :**
 - Massif de Charroux
 - Massif de Bors, Pillac, Saint-Romain
- **Massifs dont la nouvelle délimitation induit une modification de la liste des communes concernées :**
 - Forêts domaniales de Bois Blanc, de la Braonne, Bois de Bel Air et Forêt de Quatre Vaux,
 - Massif de Soyaux,
 - Massif de Horte et Tardoire, Forêt de Dirac et alentours
 - Bois de Pérignac, Puypéroux,
 - Bois de l'Homme Mort, Château de la Faye, et Brie-sous-Barbezieux
 - Massif de la Double et Bois du château de Saint-Maigrin

Par ailleurs est prévue l'inscription d'un nouveau massif à risque (massif de la Boixe) qui doit faire l'objet d'une présentation préalable et spécifique aux élus des communes concernées.

En application de l'article R 132-2 du Code forestier, le conseil municipal de chaque commune concernée par un massif à risque, doit être consulté sur la proposition de classement.

Le classement des bois et forêts en tant que massifs à risque incendie permet notamment aux collectivités concernées :

- D'accéder à des financements publics (notamment FEADER) pour réaliser des travaux de prévention des risques incendie (création de pistes, installation de citerne, points d'eau, etc.).
- De rendre obligatoire la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage (OLD) au sein des massifs concernés, conformément aux articles L131-10 à L131-16-1 du Code forestier.

Vous trouverez ci-joint un extrait cartographique du massif qui concerne votre commune ; son contour est représenté en rouge et la zone « tampon » de 200 mètres où sont susceptibles de s'appliquer les Obligations Légales de Débroussaillage est représentée en blanc.

Une carte interactive est également disponible sur le site internet des services de l'État de la Charente pour mieux visualiser ces zones

(lien : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=aadeb619-0de1-4457-b3d6-a010e7fc7c93>)

Conformément à l'article R132-2 du Code forestier, je vous remercie de bien vouloir formuler un avis sur cette proposition de classement et de l'adresser par voie postale à la DDT- Unité forêt 43 rue du docteur Duroselle 16016 ANGOULÈME Cedex ou par mail à ddt-foret@charente.gouv.fr dans un délai de deux mois à compter de la réception de ce courrier.

À défaut de réponse dans ce délai, votre avis sera réputé favorable.

Le directeur départemental des territoires



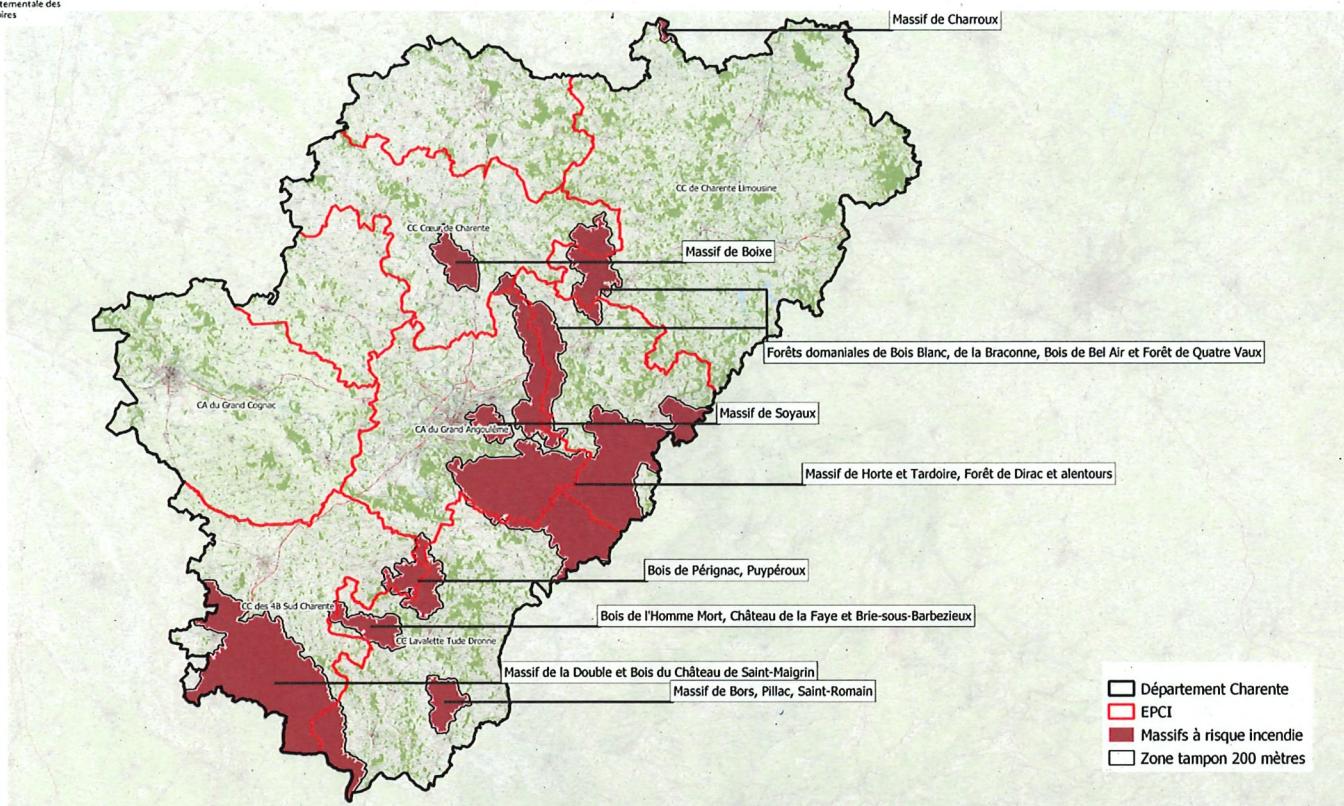
Hervé SERVAT

Annexe : Identification des communes pour lesquelles il est proposé le classement des bois et forêts à risque incendie en 2024 :

A- Carte des nouveaux massifs à risque incendie sur le département de la Charente :



Massifs à risque incendie en Charente



Sources de données : Préfecture de la Charente
Fonds cartographiques : IGN Scan25, FORMATION VEGETALE BDF
Conception : Direction Départementale des Territoires de la Charente

0 10 20 km

Édition du 06-09-2024

M : T:\SEAR\FORE\DICT\OLDQ15\02_09_24_Carte_Consultation_Communes_Sep2024.qpf(OLD consultation communities)

B- Liste des communes du Massif de Charroux :

1 Pleuville

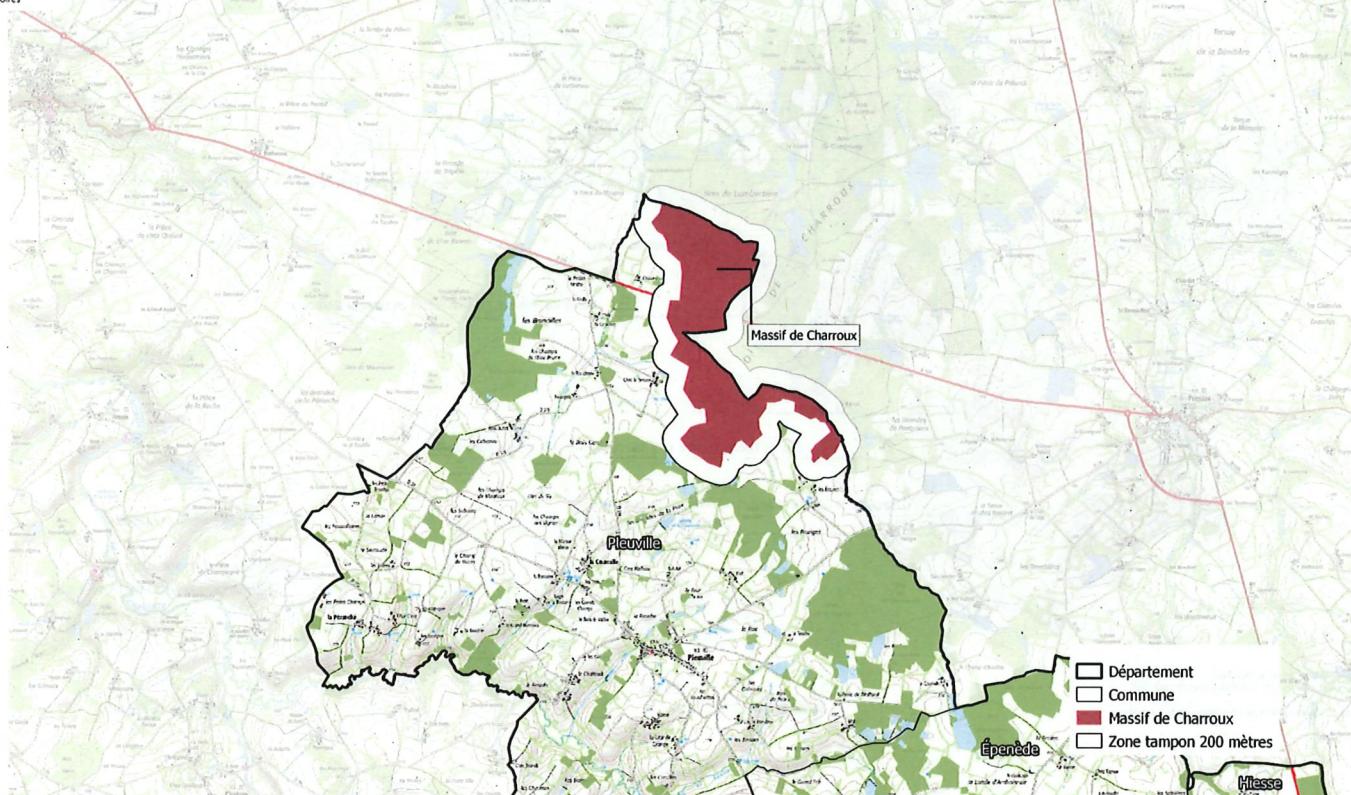
- Cartographie :**



**PREFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale des
Territoires

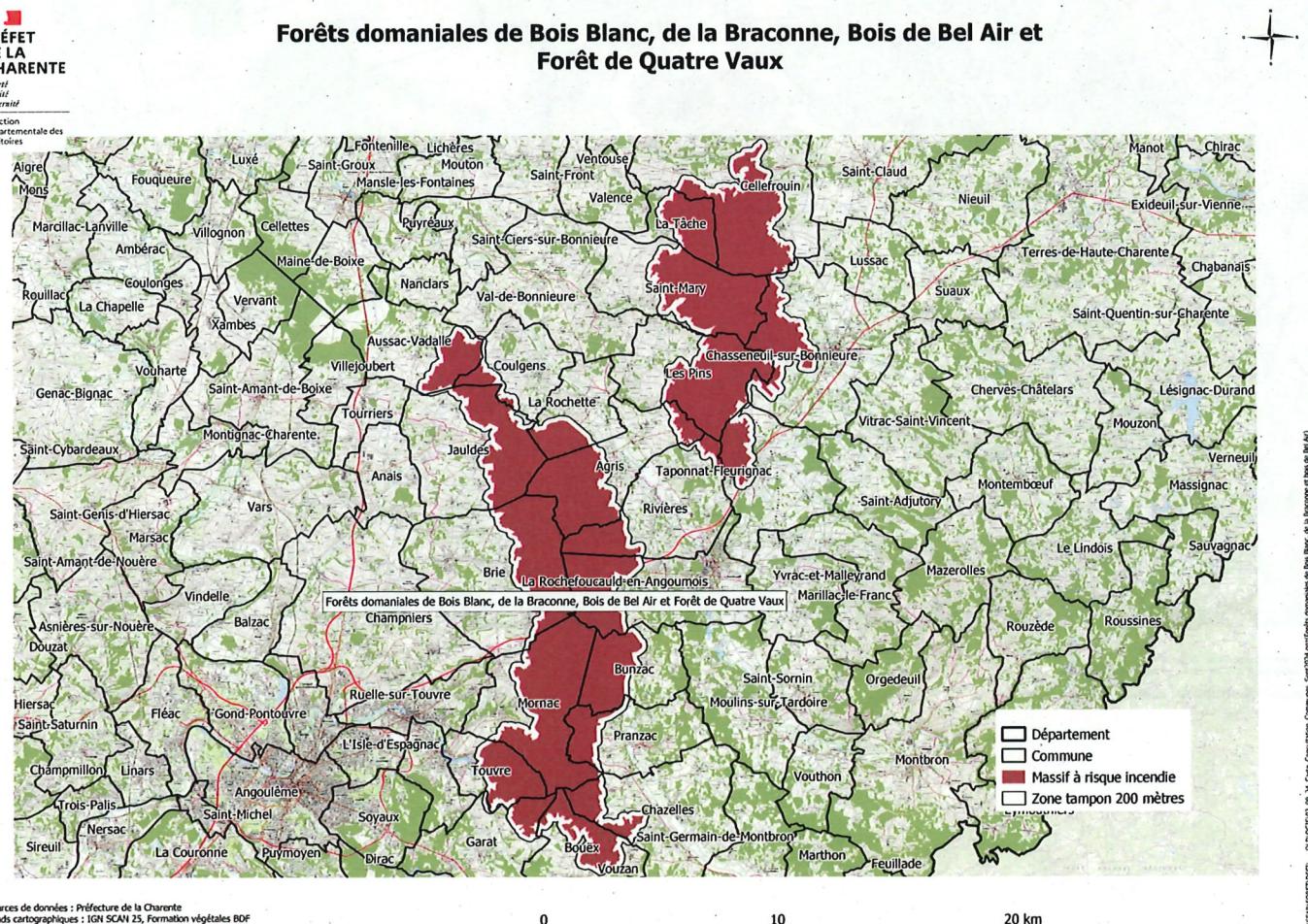


C- Liste des communes des Forêts domaniales de Bois Blanc, de la Braconne, Bois de Bel Air et Forêt de Quatre Vaux :

1	Agris	9	Coulgens*	17	Pranzac
2	Aussac-Vadalle*	10	Garat	18	Rivières
3	Bouëx	11	Jauldes	19	Saint-Mary
4	Brie	12	Les Pins	20	Touvere
5	Bunzac	13	La Rochefoucauld en Angoumois	21	Taponnat-Fleurignac
6	Cellefrouin	14	La Rochette	22	Val-de-Bonnieure*
7	Chasseneuil-sur-Bonnieure	15	La Tâche		
8	Chazelles	16	Mornac		

* : Nouvelles communes incluses dans ce massif classé à risque incendie

- Cartographie :



Sources de données : Préfecture de la Charente
Fonds cartographiques : IGN SCAN 25, Formation végétales BDF

Conception : Direction Départementale des Territoires de la Charente

Conception : Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime

Édition du 06-09-2024

43 rue du docteur Duroselle
16016 ANGOULÈME Cedex
Tél. : 05.17.17.37.37
www.charente.gouv.fr

D- Liste des communes du Massif de Soyaux :

1	Angoulême*	4	Magnac-sur-Touvre
2	Garat	5	Soyaux
3	L'isle-d'Espagnac*		

* : Nouvelles communes incluses dans ce massif classé à risque incendie

- Cartographie :

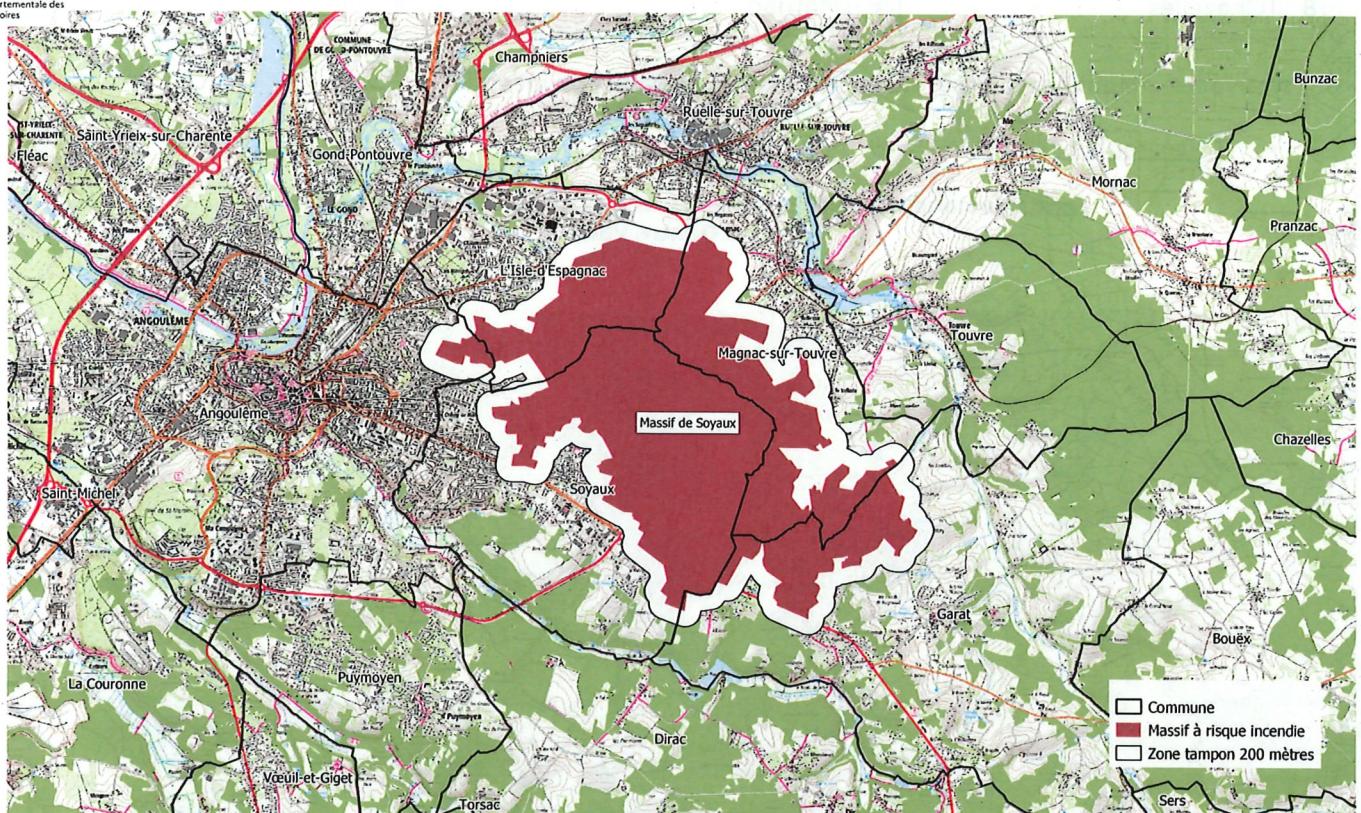


PRÉFET
DE LA
CHARENTE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale des
Territoires

Massif de Soyaux



Sources de données : Préfecture de la Charente
Fonds cartographiques : IGN SCAN 25, Formation végétale BDF
Conception : Direction Départementale des Territoires de la Charente

0 1 2 km

Édition du 03-09-2024

MAP : TGS/ANNUAIRE DÉCPL_00/D00002/09-24_Carte_Consultation_Commune_Sojaux2024.pdf (Ministère de l'Intérieur)

E- Liste des communes du Massif de Horte et Tardoire, Forêt de Dirac et alentours :

1	Bouëx*	11	Fouquebrune*	20	Puymoyen*
2	Charras	12	Garat*	21	Rougnac
3	Chazelles*	13	Gardes-le-Pontaroux*	22	Saint-Germain-de-Montbron
4	Combiers	14	Grassac	23	Sers*
5	Dignac*	15	Magnac-Lavalette-Villars*	24	Souffrignac
6	Dirac*	16	Mainzac	25	Torsac*
7	Ecuras	17	Marthon	26	Voeuil-et-Giget*
8	Edon*	18	Montbron	27	Vouthon
9	Eymouthiers	19	Moulins-sur-Tardoire	28	Vouzan
10	Feuillade				

* : Nouvelles communes incluses dans ce massif classé à risque incendie

• Communes supprimées du massif :

Saint-Sornin	Rouzède	Orgedeuil
--------------	---------	-----------

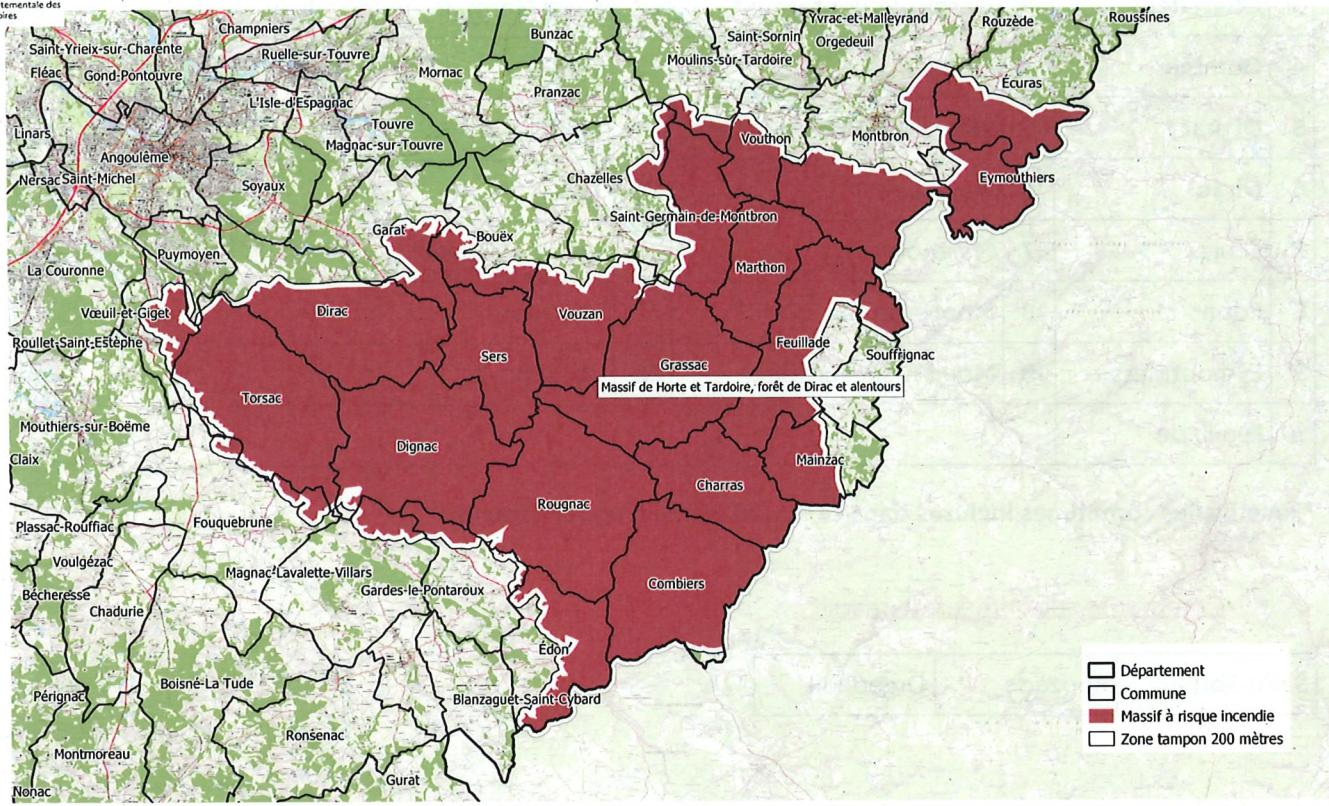
- Cartographie :



Liberé
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

Massif de Horte et Tardoire, forêt de Dirac et alentours



Sources de données : Préfecture de la Charente
Fonds cartographiques : IGN SCAN 25, Formation végétale BDF
Conception : Direction Départementale des Territoires de la Charente

0

10

20 km

Édition du 06-09-2024

Ref : 175049/FORET DIRAC_OLYMPIQUE_09_24_Carte_Constitution_Communes_Sep2024/plan/plan de horte et tardoire

F- Liste des communes du Bois de Pérignac, Puypéroux :

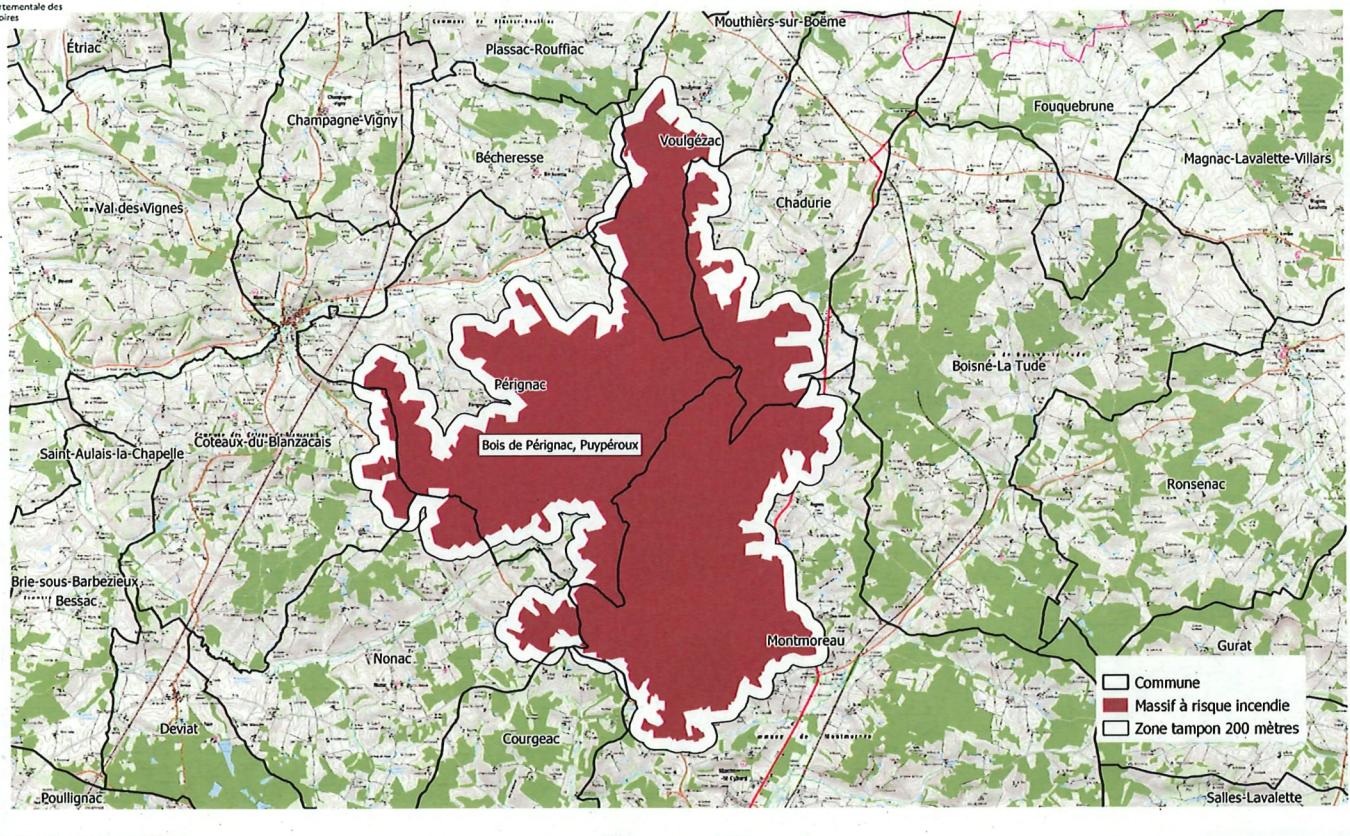
1	Bécheresse	5	Montmoreau
2	Chadurie	6	Nonac
3	Coteaux-du-Blanzacais	7	Pérignac
4	Courgeac*	8	Voulgézac

* : Nouvelles communes incluses dans ce massif classé à risque incendie

- Cartographie :



Bois de Pérignac, Puypéroux



G- Liste des communes du Bois de l'Homme Mort, Château de la Faye et Brie-sous-Barbezieux :

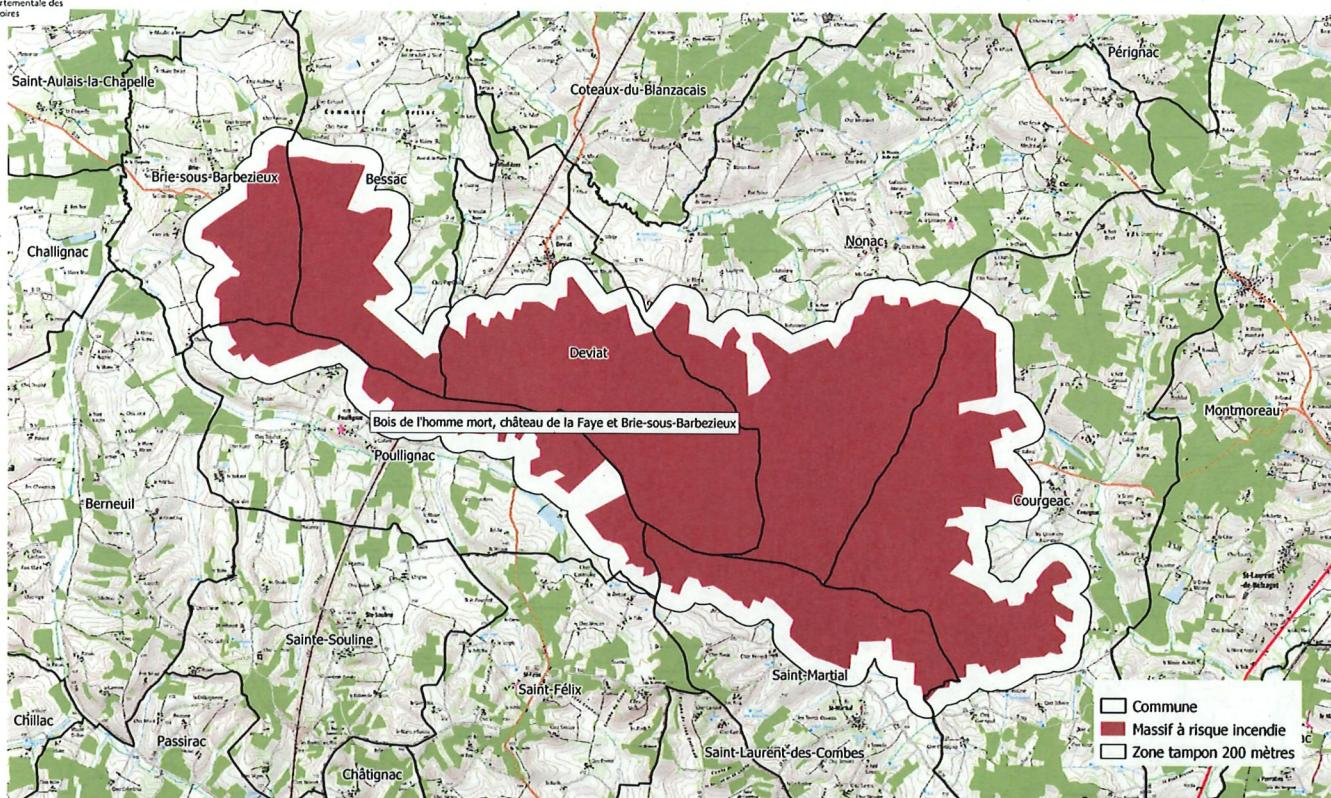
1	Bessac	1	Nonac
2	Brie-sous-Barbezieux*	2	Poullignac*
3	Courgeac	3	Saint-Felix*
4	Deviat	4	Saint-Martial

* : Nouvelles communes incluses dans ce massif classé à risque incendie

- Cartographie :



Bois de l'homme mort, château de la Faye et Brie-sous-Barbezieux



Sources de données : Préfecture de la Charente
Fonds cartographiques : IGN SCAN 25, Formation végétale BDF

Conception : Direction Départementale des Territoires de la Charente

0 1 2 km

Édition du 06-09-2024

Ref : T-UGARIN/FORET/PC1_GOUVERNEMENT_00_24_Carte_Constitutive_Commune_Secteur/Bois de l'Homme mort et Château de la Faye (Brie-sous-Barbezieux)

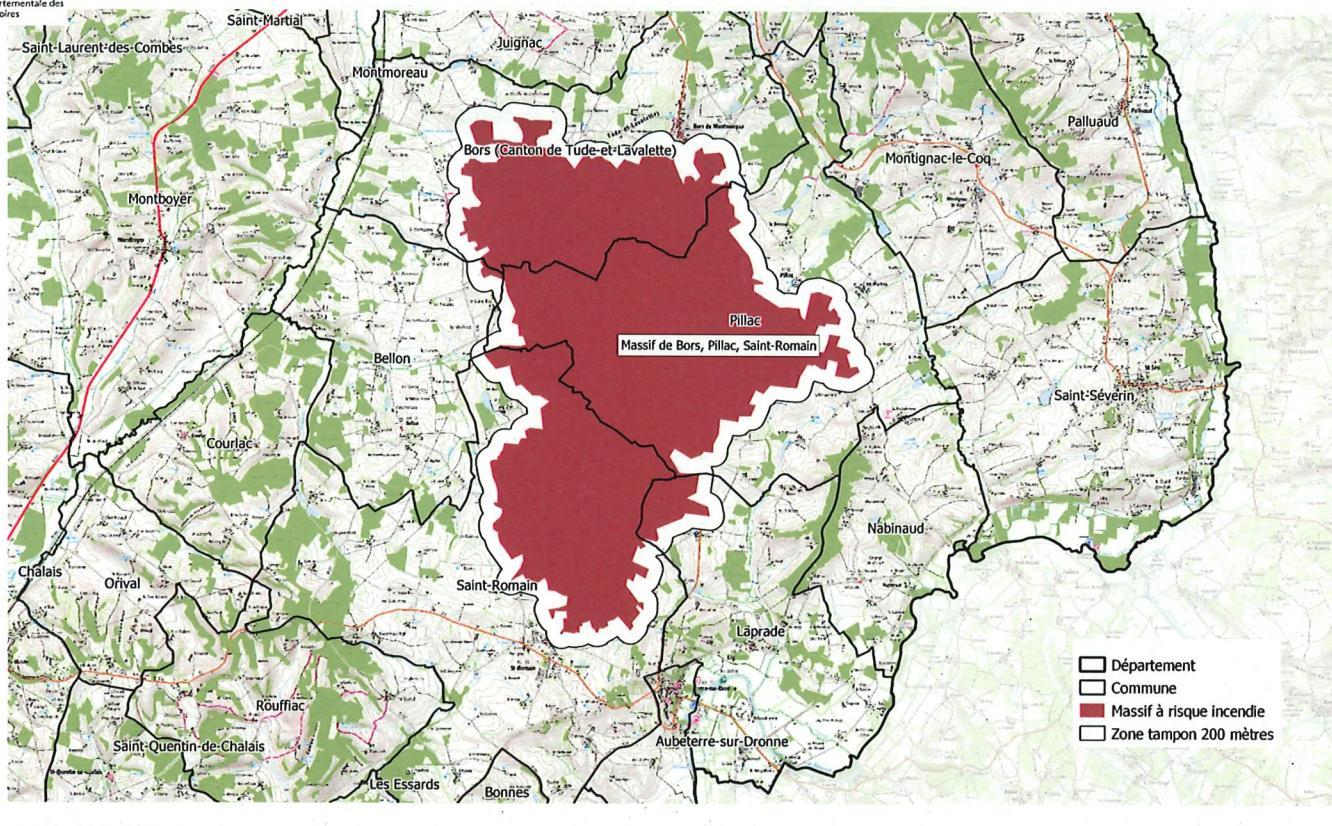
H- Liste des communes du Massif de Bors, Pillac, Saint-Romain :

1	Bellon	4	Pillac
2	Bors (Canton de Tude-et-Lavalette)	5	Saint-Romain
3	Laprade		

- Cartographie :

PRÉFET
DE LA
CHARENTE
*Liberis
Egalité
Fraternité*
Direction
Départementale des
Territoires

Massif de Bors, Pillac, Saint-Romain



Sources de données : Préfecture de la Charente
Fonds cartographiques : IGN SCAN 25

Conception : Direction Départementale des Territoires de la Charente

Édition du 06-09-2024

Ref. : 11_GEOGRAPHIE_DFOU_09_24_Carte_Constitutive_Communes_Sep2024_définitive_de_Bors_Pillac_Saint-Romain

I-Liste des communes du Massif de la Double et Bois du Château de Saint-Maigrin :

1	Baignes-Sainte-Radegonde	9	Chillac	17	Passirac
2	Bardenac	10	Condéon	18	Reignac
3	Bazac*	11	Guimps*	19	Riox-Martin
4	Berneuil*	12	Guizengoard	20	Saint-Vallier
5	Boisbreteau	13	Le Tâtre*	21	Sauvignac
6	Bors (Canton de Charente-Sud)	14	Médillac	22	Touvérac
7	Brossac	15	Montmérac*	23	Yviers
8	Chantillac	26	Oriolles		

* : Nouvelles communes incluses dans ce massif classé à risque incendie

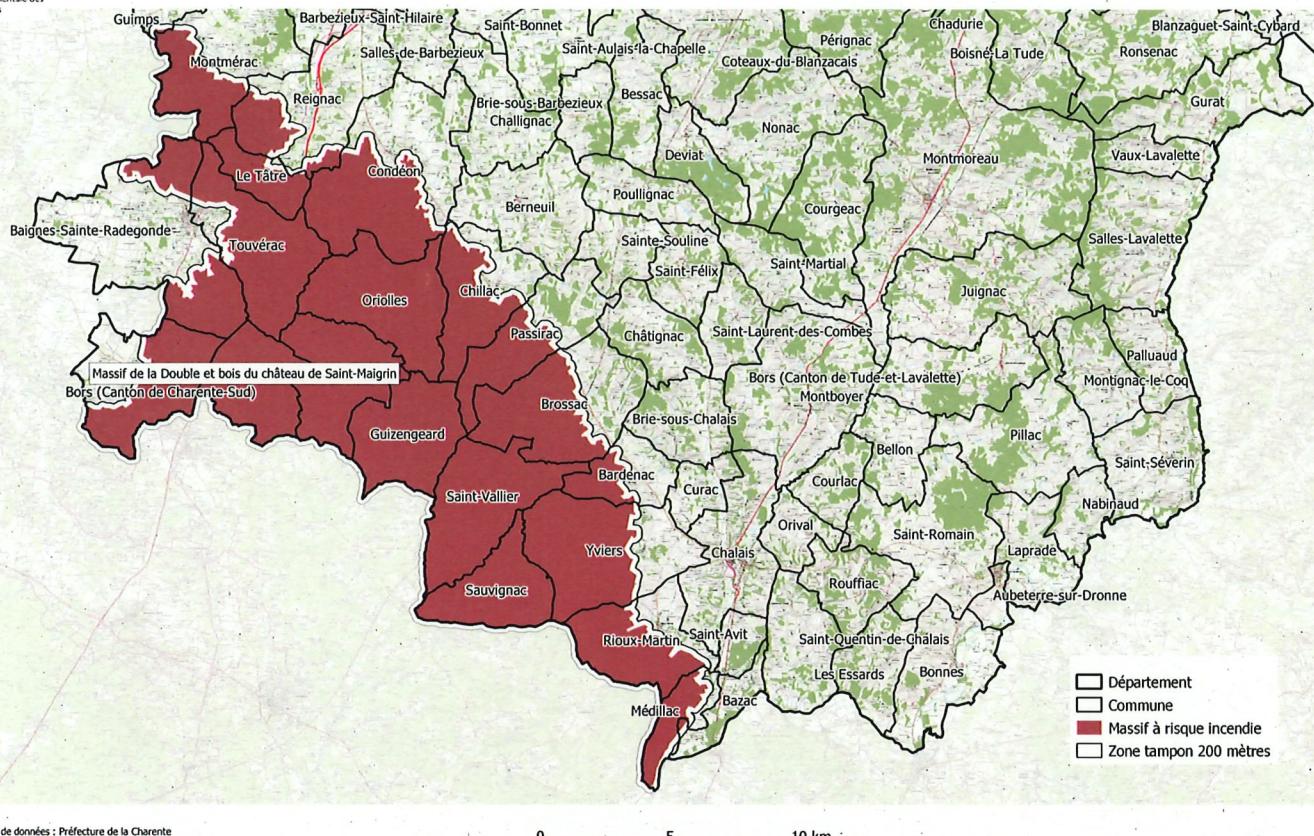
- Commune supprimée du massif :

Chalais

- Cartographie :



Massif de la Double et bois du château de Saint-Maigrin



Sources de données : Préfecture de la Charente
Fonds cartographiques : IGN SCAN 25, Formation végétale BDF

0 5 10 km

Édition du 06-09-2024

At : T:\SAR\FORET\CTI_OLD\QGIS02_01\24_Carte_Consultation_Communes_Sep2024.qgz (Masut de la Double)

